

Publiée le 05 OCT. 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Lundi 02 octobre 2023 – 18h00**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
23-022	Modification du contrat de séjour de la résidence autonomie « Les marguerites »	Approuvée
23-023	Convention entre l'association PIMM'S Médiation Nîmes et le CCAS	Approuvée
23-024	Solidaribus : Octroi d'une subvention au Secours Populaire du Gard	Approuvée
23-025	Choix du traiteur pour le repas des aînés	Approuvée
23-026	Choix du colis pour le Noël des aînés	Approuvée

Le Maire,  
Président du Centre communal d'action sociale,  
Jean-Jacques GRANAT

  
